



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R20-2020-098

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **Direction Régionales des Finances Publiques**

R20-2020-09-01-001 - PÔLE TRANSVERSE - Délégation spéciale pôle transverse (2 pages)

Page 3

Direction Régionales des Finances Publiques

R20-2020-09-01-001

PÔLE TRANSVERSE - Délégation spéciale pôle  
transverse

AJACCIO, LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

## Décision de délégation spéciale de signature pour le pôle transverse

L'administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle transverse de Corse et du département de Corse-du-Sud,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;  
Vu le décret du Président de la République du 15 octobre 2018 nommant Mme Guylaine ASSOULINE, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;  
Vu la lettre du ministre de l'action et des comptes publics fixant la date d'installation de Mme Guylaine ASSOULINE au 1er décembre 2018 ;  
Vu l'arrêté du 23/04/2019 portant nomination de Mme Ludivine LEFEVRE, administratrice des finances publiques adjointe, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud à compter du 01/09/2019 ;

### Décide :

**Article 1** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du pôle transverse et de ses services, avec faculté pour chacune d'elles d'agir séparément et sur leur seule signature, en l'absence ou empêchement de la directrice de pôle, est donnée à :

M Gilbert BOUSSON, Inspecteur divisionnaire, adjoint à la directrice du pôle transverse ;

Mme Anne-Marie OLIVIERI-GARRUS, Inspectrice divisionnaire, adjointe à la directrice du pôle transverse ;

**Article 2** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur leur seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### Gestion Ressources humaines

Mme Dominique CALZARONI, inspectrice des finances publiques, responsable du service.

Budget, Logistique et Immobilier

M. Philippe HERNANDEZ, inspecteur des finances publiques, responsable du service.

Pour effectuer la saisie dans l'application Chorus formulaire :  
Mme Sophie TORRE, contrôleuse des finances publiques ;  
M. Alban GIMENEZ, agent administratif des finances publiques.

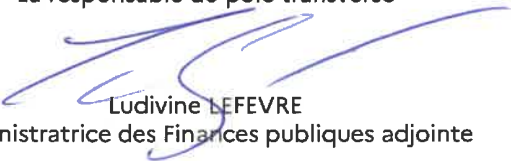
Formation professionnelle - concours

Mme Pascale BERTRAND, contrôleuse principale des finances publiques.  
Pour signer tous les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité.

**Article 3** : La décision du 1er septembre 2019 portant délégation spéciale de signature pour le pôle pilotage et ressources est abrogée.

**Article 4** : La présente décision prend effet le 1er septembre 2020. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

La responsable du pôle transverse



Ludivine LEFEVRE

Administratrice des Finances publiques adjointe